



Patrimoine culturel

Archives audiovisuelles de la Métropole

Etude de faisabilité d'un dispositif de ressources

Objectifs et enjeux

Le projet de dispositif de ressources d'archives audiovisuelles a pour vocation l'identification et la conservation des ressources audiovisuelles, afin de permettre la consultation du bien commun que représentent ces archives.

Au même titre que les documents papier, l'audiovisuel constitue une source d'accès à la mémoire, à la compréhension et à la représentation d'une ville, d'un territoire et de ses habitants. Il doit être considéré comme un patrimoine public.

Cependant, les supports audiovisuels sont fragiles et périssables et leur conservation constitue un premier enjeu. Le deuxième enjeu porte sur la mise à disposition de cette mémoire dont les utilisations sont nombreuses et peuvent répondre aux besoins d'un public varié. L'image accompagne en effet régulièrement les commentaires de la presse, mais a également valeur de support à destination du secteur culturel et pédagogique (expositions et diverses manifestations).

Enfin, ce projet porté à l'échelle métropolitaine participe pleinement à la prise de conscience de l'existence d'une réalité métropolitaine qui se fonde sur des liens historiques et un vécu commun entre les agglomérations de Lyon et Saint-Etienne, les villes et territoires qui composent la région urbaine.

En termes de publics intéressés, les utilisations offertes par un tel service concernent à la fois les collectivités, le monde de la recherche, et le grand public.

Problématique

Le projet est parti d'une initiative de la Compagnie Lyonnaise de Cinéma, soucieuse de la conservation et de la mise à disposition de son fonds d'archives. Cette démarche est l'occasion de poser la problématique de constitution d'un fonds d'archives audiovisuelles rassemblant l'ensemble des principales sources disponibles et conçu à l'échelle du territoire métropolitain.

La réalisation d'un tel dispositif nécessite une étude de faisabilité permettant :

- La réalisation d'un diagnostic des ressources et de leur disponibilité.
- Des propositions de positionnement.
- Des recommandations techniques (numérisation, conservation, catalogage).
- Des propositions d'organisation.
- L'identification de partenariats envisageables.

Afin d'apporter des éléments de réponse à toutes ces questions, autant d'un point de vue technique, juridique qu'organisationnel, l'Assemblée Générale de la RUL a validé en octobre 2009 l'engagement de cette phase de faisabilité.

Avancement

- Mise en place d'un comité technique composé du Grand Lyon, de Saint Etienne Métropole (et de la Cinémathèque de Saint Etienne), de la CAPI et de la RUL.
- Rédaction du cahier des charges de l'étude de faisabilité fin 2009.
- Consultation d'experts en mars 2010 (12 experts consultés – 3 auditionnés).
- Sélection en cours.
- Mise en place du comité de pilotage (élus) dès septembre pour le lancement de la mission.